



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Patrimoine et Foncier

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI,
Responsable du Pôle Gestion Locative et Copropriétés
☎ 04.94.36.81.79 – lsandreschi@mairie-toulon.fr

DECISION MUNICIPALE N° 2024/175/A.J.

Publié Le 29 NOV. 2024

DECISION

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant qu'aux termes d'un acte en date du 2 avril 1981, la Ville de TOULON a donné à bail à construction à Monsieur Maurice BIZIEN, et Madame Juliette CARRERAS une parcelle de terre située à TOULON (Var) Place Bouzigues,

Considérant que ce bail à construction a eu lieu pour une durée de QUARANTE ANNEES qui a commencé à courir le 1^{er} janvier 1981, sans possibilité de tacite reconduction,

Considérant que Monsieur BIZIEN et Madame CARRERAS ont édifié sur le terrain deux locaux à usage commercial,

Considérant que le 17 août 1981, un état descriptif de division fut établi par Maître Claude MILLIAND, Notaire à OLLIOULES, dans lequel fut attribués le lot n° 1 à Monsieur BIZIEN et le lot n° 2 à Madame CARRERAS,

Considérant que par bail commercial du 6 Octobre 2010, Monsieur Maurice BIZIEN a loué le lot n°1 à Monsieur Erick MAILLARD, entrepreneur individuel, en vue d'y exercer exclusivement une activité de « restauration rapide sur place ou à emporter, pizza, glacier », et que le lot n° 1 est devenu la propriété de la Ville de TOULON à l'expiration du bail à construction, soit depuis le 1^{er} janvier 2021,

Considérant que depuis cette date, Monsieur Erick MAILLARD s'acquitte mensuellement auprès de la Ville de TOULON de la somme de 704,24 € à titre d'indemnité d'occupation,

Considérant qu'afin de régulariser la situation, les parties ont entendu conclure un bail commercial afin de permettre à Monsieur Erick MAILLARD de poursuivre son activité,

Considérant qu'en conséquence les parties se sont rapprochées à l'effet de conclure le présent bail avec effet à compter du 1^{er} septembre 2024, aux fins de conclure un bail en conformité avec les dispositions de la loi Pinel,



DECIDE

DE CONCLURE avec Monsieur Erick MAILLARD, entrepreneur individuel, dont le siège social est à TOULON (Var), Place Auguste Bouzigues, immatriculé au RCS TOULON sous le numéro 444 234 223, un bail commercial portant mise à disposition d'un local commercial situé à TOULON (Var), place Auguste Bouzigues, cadastré section DV n° 408, et ce, pour une activité de « restauration rapide sur place ou à emporter, pizza, glacier ».

Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 9 ans, soit du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2033, et moyennant un loyer mensuel de 704,24 €.

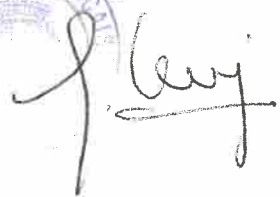
La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 29 NOV. 2024

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 29 NOV. 2024

PUBLIE LE 29 NOV. 2024

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint Délégué
Geneviève LEVY



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Geneviève Levy'. The signature is written over a faint circular official stamp of the City of Toulon.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE 2024/175/A.J. DE CONCLURE avec Monsieur Erick MAILLARD, entrepreneur individuel, un bail commercial portant mise à disposition d'un local commercial situé à TOULON (Var), place Auguste Bouzigues, cadastré section DV n. 408

Date de transmission de l'acte : 29/11/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 29/11/2024

Numéro de l'acte : 2024175AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20241129-2024175AJ-AR

Date de décision : 29/11/2024

Acte transmis par : Stéphanie DUPONT ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations